

CFDT – CGT – FO – SU

De la Caisse d'épargne Ile de France

GREVE AU CRC DE SAINT GERMAIN :

ENFIN UNE ISSUE ET DES AVANCEES SIGNIFICATIVES !

L'assemblée générale réunie ce mercredi 22 avril 2009 a voté la reprise du travail à l'issue d'une séance de négociations qui a permis le déblocage de la situation.

Face à une mobilisation exceptionnelle des salariés du CRC St Germain, la Direction a finalement accepté une **revalorisation salariale uniforme de 92.25 €** et applicable à l'ensemble du Personnel du CRC St Germain à compter du 1^{er} juillet 2009 sous réserve de la signature de l'accord.

Cette augmentation intègre les effets de la fusion et la compensation du nouvel horaire de travail. L'intersyndicale a également obtenu que :

- ✓ les salariés des CRC bénéficient de la classification T3 dès lors que le PNE est validé. Cette mesure sera acquise à la signature de l'avenant à l'accord du 22 juillet 2008.
- ✓ Les équipes travaillant le samedi après-midi verront leur horaire de travail ramené à 18h au lieu de 19h.

L'exemplarité de la grève prouve que l'action collective se traduit par des résultats !

Toutefois, il sera impératif de se réunir rapidement autour de la table des négociations afin d'apporter des réponses aux attentes légitimes non résolues.

Au-delà du soutien financier apporté aux grévistes par les 4 Organisations Syndicales, nous sollicitons l'ensemble du personnel de la CEIDF à s'associer à la démarche en envoyant leur participation (même symbolique) sous forme de chèque libellé à l'ordre de l'organisation syndicale de son choix (CFDT, CGT, FO ou SU) et de l'adresser au 25 rue du Louvre 75001 PARIS.

Les Délégués syndicaux CFDT, CGT, FO et SU.

Paris, le 22 avril 2009